

85/573 DU 16/4/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° /MTERFPPS.DGTFF.DFP/  
portant intégration et nomination de  
Monsieur MIERE Paul dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services Sociaux (Santé Publique)./-

DIRECTION GENERALE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE./-

DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/ISAS :

- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 § 8  
(/u le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;  
(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre 3045/DGSP/DSAF du 17-Novembre 1984 du Directeur des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;  
(/u la loi n°76/84 du 2.8.84 portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;

A R R E T E :

D E C R E T E :

(M)

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.55 susvisé, Monsieur MIERE Paul, né le 10 Mai 1952 à ANGAMA, titulaire du diplôme de la Faculté de Médecine de LODZ (POLOGNE), Spécialité : Médecine, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade Médecin de 1<sup>er</sup> échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Christophe BOURAMOUE

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOU EDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP..... 3
- DFP.BST.... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- MSAS..... 3
- INTERESS... 1
- DOSSIER.... 3
- SGCM/BC.... 2./-